

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES en Med-6

Année universitaire 2019-2020

I. DISPOSITIONS GENERALES

La **validation** des connaissances fait l'objet de **deux sessions** par an. Une première unité d'enseignement (UE) est intitulée contrôle continu (CC) et se déroule de septembre à mars pour la première session avec une session de rattrapage en avril. Une seconde UE intitulée certificat de compétence clinique (CCC) se déroule à l'oral au centre de simulation Presage avec également une épreuve de rattrapage. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles par UE.

L'année de Med-6 comporte un **enseignement obligatoire par séminaires** (c.f. annexe séminaires). Certains de ces séminaires sont enseignés par voie électronique.

Un étudiant n'est autorisé à passer en année supérieure, c'est-à-dire en troisième cycle, **que s'il a validé les deux unités d'enseignement (UE) théoriques ainsi que l'UE stages et l'UE gardes**. En effet, l'étudiant doit valider ses obligations de gardes (UE gardes) pour un total d'au moins 25 gardes dont au moins 4 pendant le Med-6. Il doit avoir validé les 11 des 12 stages de FASM et notamment les 3 premiers stages de MED6. L'étudiant doit aussi avoir validé les années antérieures de MED4 et MED5 incluant les UE, ECL, stages et gardes. Pour les étudiants étrangers il faut avoir validé la PACES et l'oral de contrôle des connaissances générales.

Les stages et les gardes de Med-6 doivent être **IMPERATIVEMENT** validés pour le passage en année supérieure, un étudiant redoublant ne garde pas le bénéfice des stages et des gardes de l'année précédente.

Souveraineté du jury : aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une **erreur matérielle** qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. La scolarité n'est pas tenue d'indiquer à un candidat le détail des points obtenus.

Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une mauvaise note et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

II. CALENDRIER

Le contrôle des connaissances s'effectue ainsi :

1. UE Contrôle Continu (CC) :

Première session de septembre 2019 à mars 2020 :

1 Epreuve possiblement sur Papier (EP) sur les matières suivantes c.f. planning indiqué en annexe:

- Pneumologie – Santé publique – Orthopédie – Traumatologie – Gynécologie - Obstétrique *le 20/09/19*

10 Epreuves sur Tablette (ET) sur les matières suivantes et selon le planning indiqué en annexe :

- Hépto-gastro-entérologie – Chirurgie Digestive- Hématologie *le 04/10/19*
- Rhumatologie – Néphrologie – ORL – Urologie *le 18/10/19*
- Médecine du travail – Douleurs – Soins Palliatifs – Maladies Infectieuses *le 08/11/19*
- Cardiovasculaire – Neurologie – Neurochirurgie – Bon usage du médicament - Ophtalmologie *le 22/11/19*
- Lecture Critique d'Article *le 06/12/19*
- Endocrinologie – Dermatologie *le 10/01/20*
- Athématique *le 24/01/20*
- Athématique *le 07/02/20*
- Athématique *le 21/02/20*
- Athématique *le 06/03/20*

Epreuves de rattrapages en avril 2020 selon le planning indiqué en annexe :

2 Epreuves sur Tablette (ET) :

- Epreuve athématique 1 *le 03/04/20*
- Epreuve athématique 2 *le 17/04/20*

2. UE Certificat de Compétence Clinique (CCC)

Première Session (du 10 au 13 février 2020)

Chaque étudiant sera convoqué pour une demi-journée et sera interrogé oralement au centre de simulation Presage à l'occasion de 6 stations consécutives testant son « savoir-être » et son « savoir-faire » selon l'esprit du BO n°20 du 16 mai 2013. Les stations dureront chacune 8 minutes et porteront sur :

- la maîtrise de gestes élémentaires de soins
- l'aptitude à interpréter un électrocardiogramme
- l'aptitude à interpréter des images médicales
- la compétence face à un premier problème clinique ou thérapeutique simulé
- la compétence face à un second problème clinique ou thérapeutique simulé
- la compétence face à un problème biologique simulé

Seconde Session (le 10 avril 2020)

Les modalités seront identiques à celles de première session

III. MODALITES DE VALIDATION DE MED-6

1. Epreuves de CC première session (1 EP et 10 ET dont 1 épreuve LCA):

- **Format des ET (LCA exceptée)**

Chacune des épreuves fait l'objet d'un **examen sur tablette** calqué sur la docimologie de l'examen national classant en accord avec la réforme de l'ECNi. Chaque épreuve **dure 3 heures** et porte **soit** sur **six dossiers progressifs (DP) soit sur 120 questions isolées (QI)**. Les DP sont destinés à explorer les capacités cliniques et physiopathologiques concernant une ou plusieurs pathologies associées et présentes au programme de l'ECNi (BO n°20 du 16 mai 2013). Ces dossiers comporteront 14 ou **15 questions** permettant de :

1. justifier une démarche diagnostique
2. tester les connaissances physiopathologiques
3. justifier le choix d'une attitude thérapeutique
4. prendre en compte la dimension médico-légale
5. prendre en compte la dimension sanitaire et sociale

Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'ET. Ils peuvent porter sur tout ou partie des disciplines associées dans l'ET et faire aussi appel à des connaissances extérieures aux disciplines concernées mais au programme de l'ECNi notamment en génétique. Ils sont revus par le bureau des examens. Lorsque la mention « athématique » apparaît c'est que la ou les disciplines concernées ne sont pas indiquées à l'avance. Le même coefficient est appliqué à chacun des 6 DP de l'épreuve. Chaque DP est noté sur 20 points. La moyenne des 6 DP est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable. S'il s'agit de QI Le même coefficient est appliqué à chacune des 120 QI de l'épreuve. La moyenne des 120 QI est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

- **Format de l'EP**

Cette épreuve fait l'objet d'un **examen sur papier et comporte 120 questions isolées (QI)** calquées sur la docimologie de l'examen national classant en accord avec la réforme de l'ECNi. Cette épreuve dure **3 heures**. Ces QI sont destinés à explorer les capacités cliniques, diagnostiques thérapeutiques ou physiopathologiques concernant une ou plusieurs pathologies associées.

Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'EP. Ils peuvent porter sur tout ou partie des disciplines associées dans l'EP, ils sont revus par le bureau des examens. Le même coefficient est appliqué à chacune des 120 QI de l'épreuve. La moyenne des 120 QI est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

- **Format de l'épreuve de LCA**

L'épreuve comportera l'analyse **de deux articles en anglais**, soit à teneur physiopathologique soit à teneur clinique. Cette épreuve durera **3 heures** et comportera **15 questions par article soit 30 questions** ; les articles seront fournis sur support papier et pourront éventuellement contenir un résumé. Cette épreuve fera soit l'objet d'un **examen sur tablette**. Chaque article sera noté sur 20 points, le tout sera ramené à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

- **Validation de l'UE**

A l'issue de la première session, la scolarité dispose de 11 notes sur 20 points et de poids identiques. Lorsqu'un étudiant a été absent à l'une ou l'autre de ces épreuves, une note de 0/20 lui est attribuée pour l'épreuve considérée que l'absence soit justifiée ou non. Les **9 meilleures notes** sur ce total de 11 notes (incluant les 0/20 pour absence le cas échéant) sont utilisées pour calculer une moyenne sur 20 points. **L'UE est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20**

2. **Epreuves de CC seconde session (2 ET):**

- **Format des ET**

Chacune des épreuves fait l'objet d'un **examen sur tablette et comporte 120 questions isolées (QI) pour l'épreuve du 03/04/20 et 6 dossiers progressifs (DP) pour l'épreuve du 17/04/20**. Chaque épreuve dure **3 heures**.

Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'ET. Les disciplines concernées ne sont pas indiquées à l'avance, d'où le terme de sujets athématiques. Ils portent sur des items au programme de l'ECNi. Ils sont revus par le bureau des examens.

Le même coefficient est appliqué à chacune des 120 QI de l'épreuve. La moyenne des 120 QI est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

Chaque DP est noté sur 20 points. La moyenne des 6 DP est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

- **Validation de l'UE**

A l'issue de la seconde session, la scolarité dispose de 2 notes sur 20 points et de poids identiques. Lorsqu'un étudiant a été absent à l'une ou l'autre de ces épreuves, une note de 0/20 lui est attribuée pour l'épreuve considérée que l'absence soit justifiée ou non. Les 2 notes (incluant les 0/20 pour absence le cas échéant) sont utilisées pour calculer une moyenne sur 20 points. **L'UE est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20.**

3. **Epreuves de l'UE CCC :**

Chaque station fait l'objet d'une notation sur 20 points, une moyenne est calculée à partir des notes obtenues à la totalité des stations. Aucune note éliminatoire n'est applicable. **L'UE est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20.**

En cas d'ajournement l'étudiant passe une épreuve de rattrapage dans les mêmes conditions. L'admission à cette UE est indispensable à la validation du Med-6. Le calendrier fixant les épreuves de première et de seconde session peut faire l'objet de modifications qui seront communiquées par affichage.

4. **Cas particulier des étudiants redoublant le MED-6 et des auditeurs**

Les étudiants auditeurs ou les redoublants qui ont validé le CC et/ou le CCC pour l'année 2018-2019 en gardent le bénéfice selon le principe de la capitalisation, ils sont donc dispensés de repasser les UE de CC ou de CCC (selon leur situation) mais sont incités à suivre le CC pendant les deux sessions. En revanche, ils doivent **valider à nouveau l'UE stages et refaire 4 gardes**.

Les étudiants redoublants qui n'ont rien capitalisé (ni CC ni CCC) en 2018-2019 doivent valider leurs obligations de stages et de gardes ainsi que les deux UE CC et CCC. Ils ne conservent pas le bénéfice de leurs stages et de leurs gardes, ils doivent à nouveau valider l'UE stages et les 4 gardes obligatoires de Med-6. Ils devront avoir validé un total d'au moins 25 gardes pendant leur cursus.

5. UE stages hospitaliers :

Un étudiant effectue 4 stages hospitaliers par année universitaire. La validation de l'unité d'enseignement (UE) « Stages Hospitaliers » de Med-6 est conditionnée par la validation individuelle des 3^{ème} et 4^{ème} stages de Med-5 et des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} stages de Med-6. Au cas où l'un des stages serait validé en dépit d'une note inférieure à 10/20, une moyenne (calculée à partir des 5 notes de stage) égale ou supérieure à 10/20 est également nécessaire pour la validation de cette UE. Conformément aux textes, le 4^{ème} stage d'été 2020 est absolument obligatoire au risque de voir invalidé le résultat aux épreuves classantes nationales.

De manière générale **un stage s'effectue à temps plein sur une période allant de 6 à 7 semaines ou à mi-temps sur 12 à 14 semaines, la durée des stages est précisée dans le livret des stages.** Le déroulement du stage à temps plein ou à mi-temps doit se faire avec l'accord du chef de service. La prise de congés pendant les stages doit suivre la réglementation en vigueur. Le passage en troisième cycle est conditionné par la validation de l'UE « Stages Hospitaliers ». Il est rappelé que les étudiants doivent valider **36 mois de stage sur la totalité de la FASM des études médicales (Med-4, Med-5 et Med-6).** Cependant, en cas de redoublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice des UE « Stages » et « gardes », et recommence intégralement son année de stage et les gardes correspondantes. Par conséquent ce total de 36 mois est augmenté de 12 mois supplémentaires par année redoublée.

6. UE gardes :

L'arrêté du 17 juin 2013 stipule que **lors des 3 années de FASM (Med-4, Med-5 et Med-6) les étudiants doivent effectuer au moins 25 gardes (davantage en cas de redoublement).** A Lille, le nombre minimum de gardes qui doivent être effectuées en Med-6 est de 4 s'ajoutant au 21 gardes effectuées en Med-4 et Med-5. Le passage en troisième cycle est conditionné par la validation de cette UE « gardes ».

7. Points divers :

L'étudiant doit avoir été présent à la séance Préparation-CCC qui se déroulera au centre de simulation Presage du 30 août au 13 septembre 2019

IV. MODALITES DE VALIDATION DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES (MED-4, 5 ET 6)

Pour valider le cycle l'étudiant doit avoir validé le Med-4 incluant :

- 4 stages et 9 gardes de Med-4
- 8 UE cliniques de Med-4, UE LCA et UE Oral
- ECL de Med-4 (ou UE de Master 1 le cas échéant)

Il doit avoir validé le Med-5 incluant :

- 4 stages et 12 gardes de Med-5
- 8 UE cliniques de Med-5, UE LCA et UE Oral, incluant éventuellement une « dette » de Med-4 (VSUE)
- ECL de Med-5 (ou UE de Master 1 le cas échéant)

Il doit avoir validé le Med-6 selon les modalités décrites ci-dessus

Les étudiants étrangers ayant repassé la PACES en France et admis directement en FASM 2 ou FASM 3 sur décision du Ministère doivent avoir satisfait à l'épreuve orale de contrôle des connaissances organisée spécifiquement pour eux par la Faculté, conformément aux textes

V. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE DE MED-6

1. Enseignement dirigé de LCA (planning en annexe)

Trois ED de 2h de LCA (épidémiologie, diagnostic et thérapeutique) auront lieu le mercredi après-midi entre 13h30 et 18h selon les groupes. La présence aux ED est obligatoire. Une expérimentation sera conduite avec le concours de 40 étudiants volontaires pour que l'un de ces ED ait une durée réduite à 1 heure complété par un apprentissage par voie électronique

2. Séminaires (planning en annexe)

Des séminaires seront organisés pendant l'année de Med-6 dont 3 de LCA. Six séminaires supplémentaires feront l'objet d'un apprentissage par voie électronique.

3. Correction en amphithéâtre des épreuves de CC

Il s'agit d'un cours de révision orienté par tout ou partie des épreuves de la semaine précédente. Ce cours est « l'essentiel pour l'ECN » de la ou des spécialités concernées le vendredi après-midi de 14h00 à 17h00. Les 7 premières séances sont orientées sur les spécialités annoncées dans le planning et les suivantes sont athématiques. Courant avril, des séminaires « Best-Of » supplémentaires pourront être effectués dans certaines matières sur proposition des étudiants en coordination avec les équipes pédagogiques.

4. Epreuves « blanches » ou tests ECNi nationaux

Le Centre National de Gestion organise un concours test pendant l'année universitaire du 16 au 20 mars 2020. La présence à ces épreuves est **obligatoire**. Les résultats obtenus **n'entreront pas** dans le calcul des notes de l'UE CC que ces résultats soient en faveur ou en défaveur de l'étudiant. Un ECN blanc sera également organisé au sein de l'inter-région Nord-Ouest (G4) le 13 décembre 2019. De la même manière les résultats ne seront pas pris en compte dans la validation de l'UE CC.

5. Séances obligatoires au centre de simulation Présage

- «Préparation CCC»

Une préparation au CCC sera proposée : obligatoire mais non notée (évaluation formative). Des annales de l'année 2018-2019, sous la forme de 4 scénarios cliniques ou biologiques seront abordées par groupes de 13 étudiants avec un formateur pendant une demi-journée à Présage. Cette formation se tiendra du 30 août au 13 septembre 2019 de 16 à 18 heures.

- «Chambre tous-risques»

Il s'agit d'un test d'une heure qui se tiendra du 25 au 28 novembre 2019. L'étudiant fera un exercice de compétence dans une chambre fictive de patient. Il pourra exercer son professionnalisme en termes d'identité et pharmacovigilance, de bon usage du médicament et devra valider un plan thérapeutique adapté à un problème clinique courant. Les inscriptions doivent être prises par les étudiants eux-mêmes à la scolarité du Med6.